

FCPI
NextStage CAP
2017 IR

Nextstage 





Spécialiste de l'investissement dans les PME

**Avec plus de 270 millions d'euros
sous gestion, NextStage
est l'un des leaders et pionniers
du Capital Développement
en France.**

NextStage est une société de gestion indépendante spécialisée dans l'investissement et le financement de la croissance des PME.

Forte d'une véritable culture d'entrepreneur, elle est un investisseur actif et engagé.

À travers une origination de premier ordre et un processus de sélection rigoureux, NextStage investit en fonds propres dans des PME, leaders sur leurs marchés, afin de leurs permettre d'accélérer leur croissance. L'équipe leur apporte une expérience opérationnelle forte et un savoir-faire en matière de croissance externe, de développement à l'international et d'intégration de l'innovation.

NextStage a été l'équipe la plus active du marché au premier semestre 2010 selon le *baromètre Chausson Finance*, après avoir été la deuxième équipe la plus active en 2009 selon le classement 2010 du *Magazine des Affaires*. Elle a été nommée en février 2011 parmi les meilleurs Fonds de Capital Développement au prix décerné par *Private Equity Magazine** en partenariat avec le journal *La Tribune* et reçoit régulièrement entre 3 et 4 étoiles au palmarès du magazine *Gestion de Fortune* depuis 2007**.

Le capital de NextStage est détenu à 85 % par les associés-gérants, et à 15 % par Artémis, la holding de participation de la famille Pinault, représentée par Patricia Barbizet, Membre du Conseil d'Administration.

*La rédaction de *Private Equity Magazine* a présélectionné 5 Fonds d'investissement par catégorie sur la base de données croisées entre le nombre de opérations réalisées, les montants investis, la nature des investissements, les cessions, les levées de Fonds,... Les membres du jury composé de 21 professionnels reconnus se sont réunis pour arrêter sur cette base la liste des nominés.

**Enquête réalisée par le magazine *Gestion de Fortune* auprès de 200 conseillers en gestion de patrimoine interrogés sur leurs « entités et produits préférés ».



Sommaire

Présentation du Fonds ... page 3

Cycle de vie du Fonds ... page 7

Caractéristiques du Fonds ... page 8

Informations Clés pour l'investisseur ... page 9

Avertissements ... page 11

FCPI NextStage CAP 2017 IR

NextStage propose à une clientèle de particuliers d'accéder à l'un des seuls Fonds actions du marché investi principalement en PME cotées (jusqu'à 95% de l'actif au maximum, 40% minimum sur des marchés organisés et 20% au maximum sur des marchés réglementés s'agissant des PME éligibles au quota de 60% du Fonds, c'est-à-dire au Quota Innovant) avec une durée de blocage de 6 ans non prorogable, soit jusqu'au 29 décembre 2017, et un avantage fiscal*.

L'approche NextStage

Cibler

NextStage cible des PME cotées (au moins 40% sur les marchés organisés comme Alternext et équivalent, et dans la limite de 20% sur Euronext ou équivalent s'agissant du Quota Innovant) ou destinées à l'être (pré-introduction en bourse), en croissance et sous-valorisées. NextStage pourra également investir dans des PME non cotées.

Ces PME sont innovantes (60% au moins de l'actif du Fonds) et ont une exposition ou des ambitions d'exposition à l'international. Même si elles peuvent offrir un fort rendement de l'investissement, elles présentent également un risque de perte élevé.

Sélectionner

NextStage assure une sélection rigoureuse des PME par une approche d'investisseur de terrain (rencontres avec l'entrepreneur et le management, visites de sites,...) et par la réalisation d'analyses approfondies, préalables à l'investissement (analyse fondamentale, rédaction de notes de comité, et passage en comité d'investissement interne pour une prise de décision collégiale).

Elle procède à une recherche active et systématique de nouveaux investissements (plus de 150 rendez-vous par an réalisés pour les précédents Fonds par le gérant actions et l'équipe dédiée).

Suivre

NextStage réalise un suivi strict de ses participations à travers notamment 4 à 5 rencontres par an avec

chacune des PME et les accompagne dans leur processus de création de valeur.

Gérer

NextStage a mis en place un processus d'investissement structuré autour de son expertise dans l'investissement en PME cotées et non cotées (pouvant le devenir), et qui s'appuie sur une gestion active d'un portefeuille varié de PME.

Céder

Des cessions de participations pourront être réalisées au gré des opportunités et plus particulièrement à partir de la 4^{ème} année, permettant ainsi de préparer la liquidité du Fonds suffisamment en amont.

Il est précisé que le Fonds pourra entrer en pré-liquidation à compter de l'ouverture de son 6^{ème} exercice.

Cap sur les marchés boursiers

Notre conviction : les marchés boursiers européens ont atteint, selon nous, des niveaux attractifs. Dans une optique de long terme, ils offrent un gisement de PME de croissance ayant un potentiel de hausse significatif sur l'horizon du Fonds. Le FCPI NextStage CAP 2017 IR cherchera à exploiter ces opportunités. Il est toutefois rappelé que cet investissement présente un risque de perte en capital.

Cap 2017

Le Fonds a une durée de vie de 6 ans, expirant le 29 décembre 2017. Il ne donnera donc pas lieu à prorogation.

*Cf p.7, rubrique «Cycle de vie du Fonds»



Le gérant



Vincent Bazi,
gérant de la gamme
FCPI NextStage CAP

FCPI NextStage CAP 2017 IR



Avec plus de vingt années de vie professionnelle sur les marchés boursiers, successivement en tant qu'Analyste financier, Vendeur à une clientèle institutionnelle, Directeur de la recherche actions françaises au sein d'institutions françaises et internationales de renom, et Gérant, Vincent Bazi a une longue expérience de l'investissement en petites et moyennes capitalisations.

Il gère l'investissement en titres cotés chez NextStage depuis janvier 2009 en tant que Directeur de la Gestion.

Il est Vice-président de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et de l'EFFAS (association européenne d'analystes financiers).

Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la *Columbia Business School*, ancien élève de l'ESSEC et titulaire du CIWM (*Certified International Wealth Manager*).

O comme Opportunités

Le FCPI NextStage CAP 2017 IR vise à exploiter les opportunités qu'offrent les marchés actuellement :

- profiter de la sous-valorisation des PME cotées (pouvant représenter jusqu'à 95 % au plus des investissements du Fonds) sur les marchés actions,
- construire un portefeuille varié,
- optimiser la cession des participations sur l'horizon d'investissement.

La contrepartie de ces avantages est le blocage des rachats jusqu'à la fin de vie du Fonds et une prise de risque de perte en capital.

Des petites et moyennes capitalisations.
Le Fonds investira son actif principalement en PME cotées.

À hauteur de 60 % au moins en PME innovantes :

- 40 % minimum en PME innovantes cotées sur un marché organisé (tel Alternext) ou en pré-introduction en bourse,
- 20 % maximum en PME innovantes cotées sur un marché réglementé notamment sur Euronext (la capitalisation sera inférieure à 150 millions d'euros au moment de l'investissement).

À hauteur de 40 % au plus en titres de sociétés et liquidités :

- 35 % maximum en autres sociétés cotées tous marchés confondus (ou en pré-introduction en bourse),
- Le solde en liquidités ou actions.

Un cap à 6 ans (29 décembre 2017).

S comme Small Cap

Les facteurs de risques

■ **Risque de perte en capital** : la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.

■ **Risque de crédit** : le Fonds pourra souscrire à des obligations, donnant ou non accès au capital. Les entreprises émettrices pourraient ne pas être en mesure de rembourser ces obligations ou de payer les intérêts liés, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

■ **Risque lié aux PME cotées (principalement sur les marchés organisés tels Alternext et dans la limite de 20 % de l'actif du Fonds s'agissant des titres éligibles au Quota Innovant du Fonds)** : le volume de la transaction peut être faible sur ces marchés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnées par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds suivra également ces mouvements.

■ **Risque lié à l'investissement dans des sociétés non cotées** : le Fonds pouvant être principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 29 décembre 2017.

■ **Risque lié au caractère innovant** : l'innovation rencontrée lors de la prise de participations dans des Entreprises Innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de l'entreprise innovante.

■ **Risque lié aux fluctuations des cours de bourse** : le Fonds pourra être amené à détenir des titres négociés sur un marché d'instruments financiers dans les conditions et limites fixées par la réglementation. La valeur de ces titres évoluera en fonction de leur cours de bourse. Par suite, en cas d'évolution négative des cours de bourse des valeurs cotées détenues en portefeuille, la valeur estimée du portefeuille du Fonds investi dans ces titres sera corrélativement diminuée et en cas de cession desdites valeurs, le Fonds pourra être amené à constater la réalisation d'une moins-value.

■ **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille** : les participations font l'objet d'évaluations trimestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La Société de Gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie trimestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

■ **Risque lié au délai d'investissement et à la durée du Fonds** : le délai d'investissement réglementaire limité des FCPI pourrait altérer la rigueur apportée au processus de sélection, ainsi que la possibilité d'adaptation de la stratégie aux conditions de marché. Par ailleurs, la durée de vie limitée pourrait limiter la possibilité d'adapter les dates de cession des actifs aux conditions des marchés.

■ **Risque lié au niveau des frais** : le Fonds est exposé à un niveau de frais élevé. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée des actifs sous-jacents.

■ **Risque lié aux obligations convertibles** : le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées comme des obligations convertibles qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout, l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.

■ **Risque de taux** : la société investissant en parts ou actions d'OPCVM monétaires, obligataires ainsi qu'en certificats de dépôt et dépôts à terme, la variation des taux d'intérêt sur les marchés obligataires pourrait provoquer une baisse du cours de certains actifs détenus en portefeuille et entraîner de ce fait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

■ **Risque de change** : le Fonds peut réaliser des investissements à l'étranger. En cas d'évolution défavorable des taux de change, les entreprises pourraient se revendre à une valeur inférieure au montant espéré. La valeur liquidative serait impactée négativement. Toutefois, ce risque devrait être limité car le Fonds ciblera surtout des Entreprises Innovantes françaises ou de la zone Euro.

N comme **NextStage**

NextStage applique aux PME innovantes cotées (pour le quota de 60%, principalement sur des marchés organisés comme Alternext mais aussi, dans la limite de 20 % de l'actif du Fonds, sur des marchés réglementés type Euronext (voir Small Cap)) **les méthodes rigoureuses de sélection et de suivi des PME non cotées :**

■ recherche systématique de nouveaux investissements : plus de 150 rendez-vous par an,

■ analyse approfondie préalable à l'investissement : analyse fondamentale, rencontres des entrepreneurs, visites de sites,

■ suivi strict des participations : 4 à 5 rencontres par an en moyenne par PME.

E comme **Entrepreneurs**

Équipe d'entrepreneurs-investisseurs, NextStage accompagne des entrepreneurs d'exception.

Les dirigeants sont les moteurs du développement et de la création de valeur de l'entreprise.

Comme nous, ils sont des entrepreneurs-actionnaires de leur entreprise.



Le saviez-vous ?

Le FCPI, qu'est ce que c'est ?

Les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI). Créés par la Loi de Finances de 1997.

Objectif : Faciliter le développement des PME-PMI «innovantes».

Le FCPI NextStage Cap 2017 IR sera investi jusqu'à 95 % en titres de PME (innovantes ou non) cotées ou non cotées.

Répartition de l'actif :

- **60 % au moins en PME Innovantes :**
pour ce FCPI, les PME seront principalement cotées, majoritairement sur Alternext
- **40 % au plus libre :**
dans le Fonds, la part libre sera investie majoritairement (jusqu'à 35 % au plus) en titres de PME (innovantes ou non innovantes) cotées ou non cotées mais qui pourraient le devenir. Le solde (soit environ 5 % environ de l'actif) sera investi en liquidités.

Pour être innovante, une entreprise doit réaliser un certain niveau de dépenses de recherche et développement ou doit obtenir la reconnaissance du caractère innovant de ses produits, procédés ou techniques par un établissement public compétent (Oséo Innovation pour la France).

FCPI NextStage CAP 2017 IR

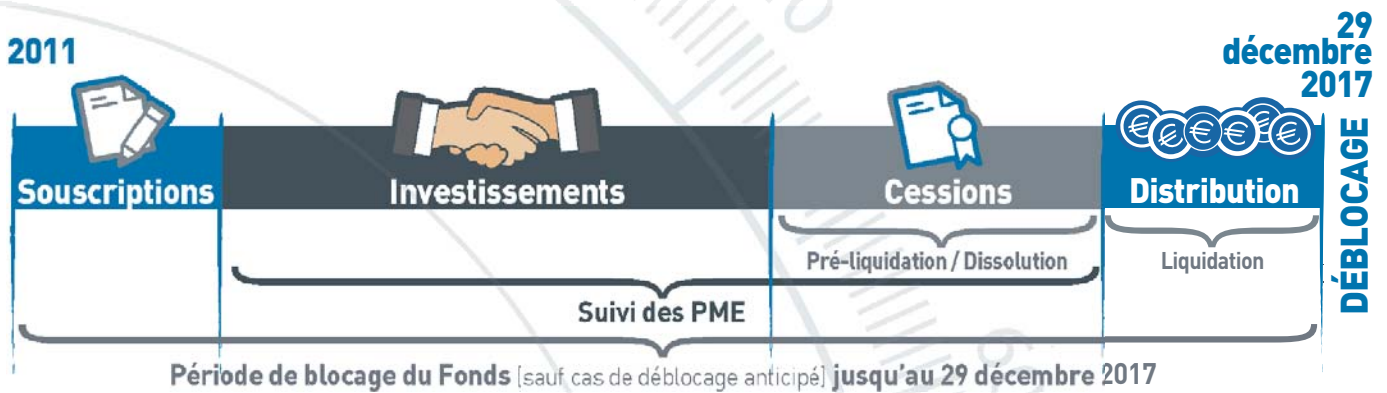


Souscrivez : faites-vous aider dans votre choix

- Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale.
- Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

Cycle de vie du Fonds

Processus d'investissement



2 Réduisez votre Impôt sur le Revenu (IR) en contrepartie d'un placement à 6 ans (durée de blocage : jusqu'au 29 décembre 2017)

- Au moment de l'investissement, pour les versements effectués jusqu'au 29 décembre 2011 au plus tard, bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les revenus de 2011*.
- Profitez en outre d'une exonération d'impôt sur le revenu sur les éventuelles distributions du Fonds et plus-values réalisées lors de la cession des actifs du Fonds à l'issue d'une période de 5 ans à compter de la fin de la période de souscription, (il est précisé que les prélèvements sociaux restent dus sur ces sommes).

Pratique : avant la date limite de déclaration de revenus, NextStage vous fera parvenir une attestation fiscale accompagnée d'un guide pratique.

* En l'état de la réglementation et à la date d'édition de la présente brochure, la réduction d'Impôt sur le Revenu est de 22 % du montant de la souscription (droits d'entrée exclus) avec un plafond de 2 640 € (soit 12 000 € investis) pour un contribuable célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e), et 5 280 € (soit 24 000 € investis) pour un couple marié soumis à une imposition commune. Le taux de réduction d'Impôt sur le Revenu est susceptible d'évoluer. N'hésitez pas à interroger votre conseiller.

3 Suivez les PME du portefeuille

- Vous recevrez tous les trimestres une lettre d'information. Vous y retrouverez les données chiffrées importantes et des informations sur les PME en portefeuille.



LA LETTRE DES PME CHAMPIONNES

Pratique : votre teneur de compte ou notre dépositaire (Société Générale) vous fera parvenir un relevé de situation au minimum tous les ans.

4 Fin des opérations de cession et liquidation du Fonds

- Au plus tard, à compter de juillet 2017, l'équipe de gestion procédera aux cessions des PME innovantes.
- Le Fonds vise une fin des opérations de liquidation au plus tard le 29 décembre 2017.

Pratique : vous n'aurez pas à vous manifester. Votre teneur de compte ou notre dépositaire effectuera automatiquement les démarches.



Le saviez-vous ?

NextStage, pionnier et leader du capital développement

Depuis 2002, NextStage se distingue par des Fonds fortement investis en PME (60 à 95 %).

- Pas de délégation de gestion : nous connaissons les PME dans lesquelles nous investissons et nous avons confiance dans les entrepreneurs que nous accompagnons.
- Pas de superposition des frais : la partie du Fonds en gestion libre (40 %) n'est pas investie dans des OPCVM actions prélevant eux-mêmes des frais de gestion, elle est investie soit directement dans des titres de sociétés cotées ou non, soit dans des OPCVM monétaires ou obligataires, soit dans des instruments de couverture.
- Des FCPI et FIP dont le montant des souscriptions est plafonné, pour garantir la sélectivité et la rigueur dans l'accompagnement.

Depuis 1997, les FCPI ont investi 3,3 milliards d'euros dans l'innovation* et ont accompagné plus de 1 000 PME innovantes.

Ces PME, dans lesquelles ont investi des FCPI, ont un impact économique et social positif :

- des effectifs en hausse en moyenne de 44 % annuels**,
- un chiffre d'affaires en hausse de 56 % annuels**,
- 30 % deviennent exportatrices**.

Participez à la croissance et à la création des emplois de demain.

*Source : OSEO - AFIC « Activité d'investissement des FCPI dans les entreprises innovantes 1997-2009 ».

**Source : OSEO - AFIC « Activité d'investissement des FCPI dans les entreprises innovantes 1997-2008 ».

Caractéristiques du Fonds

FCPI NextStage CAP 2017 IR



Valeur initiale de la part	1 €
Souscription minimale	3 000 € (hors droits d'entrée) soit 3 000 parts
Période de souscription des parts A	Jusqu'au 29 décembre 2011 pour bénéficier de la réduction d'Impôt sur les Revenus de 2011, jusqu'au 30 juin 2012 pour bénéficier de la réduction d'Impôt sur les Revenus de 2012
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Trimestrielle
Durée du FCPI	La durée de vie du Fonds arrivera à échéance au plus tard le 29 décembre 2017
Rachat de parts	Les demandes de rachat sont bloquées jusqu'au 29 décembre 2017 (sauf cas de rachats anticipés prévus par le règlement)
Investissements	L'objectif du Fonds sera d'investir jusqu'à 95 % au plus en actions : 60 % au moins de l'actif du Fonds sera investi en PME innovantes, (40 % au minimum cotées sur Alternext ou non cotées mais qui pourraient le devenir et au plus 20 % cotées sur les marchés réglementés, tel Euronext). La partie libre du Fonds sera investie à hauteur de 35 % au maximum en titres de sociétés majoritairement cotées ou appelées à le devenir, voire non cotées, et pour 5 % environ en liquidités.
Droits d'entrée	5 % Net maximum (non acquis au Fonds)
Droits de sortie (rachat)	0 %
Agrément de l'OPCVM	Date : 29 juillet 2011 / Numéro : FCI 20110030
Code ISIN	Parts A : FR 0011074053 / Parts B : FR 0011096817
Dépositaire	Société Générale
Commissaire aux comptes	KPMG
Déléataire à la fonction comptable	Deloitte

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,79 %	0,79 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement maximum	3,52 %	1,33 %
Frais de constitution du Fonds	0,19 %	0,00 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,29 %	0,00 %
Frais de gestion indirects	0,20 %	0,00 %
TOTAL	4,99 %	2,12 %

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.